



2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Chauffage, Ventilation et Climatisation

TABLE DES MATIÈRES

Le message du Président	3
L'Association	5
La formation	9
Le panorama des activités	12
Les institutions sociales	14
Les affaires conventionnelles	15

2025



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers membres,

Nous assistons à une multiplication des conflits aux marches des nouveaux empires : guerre d'attrition en Ukraine, qui se prolonge sans perspectives de fin, guerres au Liban ou en Iran. Ailleurs demain. Au Groenland, à Cuba ou dans les pays baltes ? Ajoutons à cela des politiques commerciales erratiques qui servent désormais d'autres fins, la course fatidique vers la création d'une superintelligence, semant en chemin ses conséquences sur les marchés de l'emploi et une crise climatique qui se tient tapie dans l'ombre. L'année 2025 pourrait bien être retenue comme la confirmation de la fin de l'illusion de relations internationales pacifiées.

Mais dans les désordres du monde, loin de n'être que les jouets du grand échiquier, les entreprises, petites et grandes – dont les nôtres – ensemble et à bien des égards œuvrent concrètement à la stabilisation.

Avec l'adoption par le Conseil d'État le 15.10.2025 de la modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) relative aux installations solaires et du règlement concernant l'empreinte carbone des matériaux de construction (RECMC), le régime juridique de la transition énergétique du parc bâti est quasiment achevé. Comme je l'évoquais déjà dans le rapport d'activité 2024, il nous appartient désormais de la mettre en œuvre. Ce sont bien nos équipes qui permettront d'économiser les mégajoules nécessaires à l'atteinte des objectifs de la politique énergétique cantonale, in fine zéro émission nette à l'horizon 2050. Ce faisant, nos entreprises ne contribuent pas seulement à la transition écologique mais aussi à la résilience de nos économies. En effet, un immeuble alimenté par une pompe à chaleur (PAC) ou raccordé à un réseau thermique structurant (RTS), en lieu et place d'une chaudière au fioul, se voit soustrait aux soubresauts de la géopolitique.

Avec les troubles revient invariablement l'illusoire tentation du repli. Dans cette perspective, mentionnons l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! » sur laquelle nous sommes appelés à voter le 14.06.2026. Elle limite la population résidente de la Suisse à 10 millions avant 2050. Après, cette valeur limite pourrait être adaptée par le Conseil fédéral par voie d'ordonnance mais seulement en fonction de l'accroissement naturel. Déjà en cas de dépassement, toujours avant 2050, d'un premier seuil fixé à 9.5 millions, elle prévoit des mesures,



Didier Saxod
Président de l'association

dont la renégociation ou l'invocation de la clause de sauvegarde des accords internationaux qui favorisent la croissance démographique. Si ce sont les 10 millions qui sont franchis, lesdits accords devraient être dénoncés. Parmi les conséquences prévisibles, notons notamment la diminution de la population en âge de travailler, la baisse de la main d'œuvre disponible ou la fragilisation des assurances sociales fondées sur le système de la répartition.

Alors que la révision du Plan directeur cantonal (PDCn) est en cours, vouloir figer en l'état la zone à bâtir et n'envisager l'urbanisation que via la densification vers l'intérieur participent de ces logiques néo-malthusiennes. Si la problématique de l'impact de la croissance démographique doit être adéquatement adressée, à plus forte raison dans le contexte de l'intensification de la concurrence internationale pour

attirer les facteurs de prospérité, il nous appartient de soutenir un développement à la hauteur de nos besoins. Engageons-nous !

La rapidité du changement technologique fragilise le fonctionnement des marchés du travail et transforme nos professions. Pensons notamment aux conséquences du développement de l'intelligence artificielle agentique sur le métier de projeteur en technique du bâtiment. D'autant plus dans ce contexte, la formation – initiale, supérieure et continue – est un facteur d'adaptabilité individuelle et collective et de stabilité sociale. Partant, pilier de la formation, les entrepreneurs que nous sommes concourent substantiellement à l'équilibre du tissu économique.

Considérant l'importance du rôle social qu'assument nos entreprises, elles doivent être soutenues. Qu'il s'agisse de conditions-cadres, de procédure administrative, de fiscalité, de recrutement ou de conditions de travail, que nous souhaitons équilibrées, c'est à cela que nous nous employons.

Je profite de ces quelques lignes pour affirmer à quel point je suis fier, fier de nos entreprises, de notre association, fier d'en être le Président, fier, chaque jour, de défendre nos intérêts. Je remercie les membres du comité, dont les nouveaux, qui nous enrichissent de leurs compétences et expériences, de leur soutien sans faille. Saluons aussi l'action essentielle de la commission technique, qui nous offre son expertise. Enfin, je veux vous remercier de votre confiance si souvent renouvelée.

Didier Saxod



L'ASSOCIATION

En chiffres



55
Membres



719
Personnels
d'exploitation



563
Personnels
administratifs



40
Apprentis installateur
en chauffage CFC



7
Apprentis constructeur
d'installation de ventilation

Les membres

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous de nouveaux membres :

New Kniskern Sàrl

TechnicAir CVCSE SA

TINTIGNAC Thomas CVC

Tisma

Nous leur souhaitons la bienvenue !

Le Comité

Didier Saxod, Président

Christophe Moser, Vice-président

Guillermo Baeza

José Filipe

Alexandre Jordan

Germain Kenfack

Amandine Kolly

Jean-Philippe Louet

Michel Maffiolo

Jean-François Mino

Gregory Muller

Ilir Pajaziti

Dimitri Rachoulis

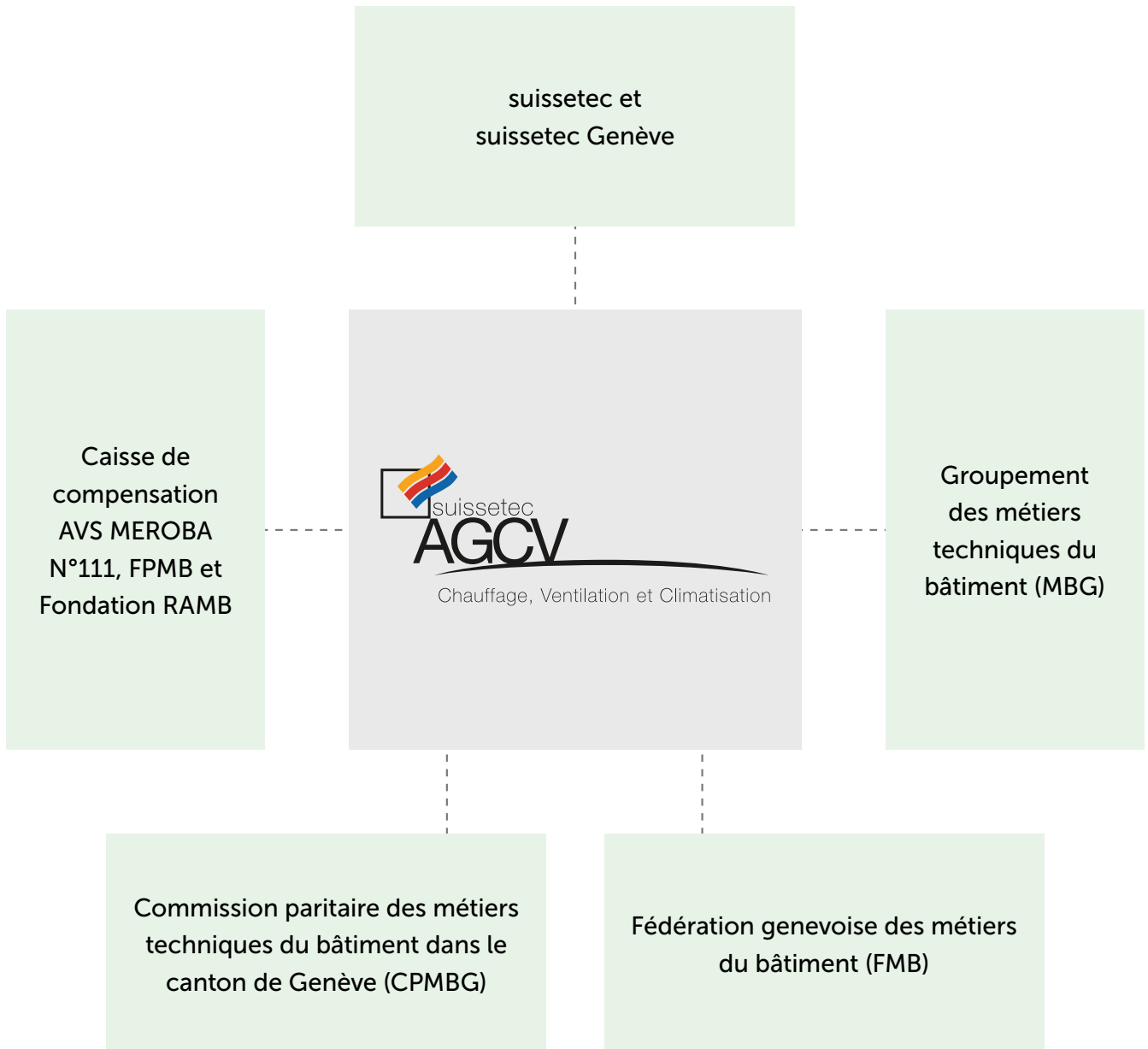
Sébastien Reyren

Simon Rohner

Floriane Salamone

Stéphane Schneeberger

L'environnement institutionnel



Le groupement des métiers techniques du bâtiment (MBG)

Qu'est-ce ? L'association regroupant les associations professionnelles des métiers techniques du bâtiment à Genève, dont la nôtre. Pour davantage d'information, consultez le [site internet](#).

En une action : avoir élaboré une feuille de route.

La Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB)

Qu'est-ce ? La [Fédération](#) regroupant l'essentiel des associations professionnelles de l'industrie de la construction et dont la principale mission consiste à défendre les intérêts du secteur au Grand Conseil et auprès des autorités cantonales et communales.

En une action : avoir concouru à l'élaboration du régime juridique de la construction bas carbone (dispositions d'application des art. 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)) (voir page 13).

La Caisse de compensation AVS MEROBA N°111 et FPMB

Voir page 15

suissetec

Qu'est-ce ? Faîtière nationale de l'AGCV-suissetec et de suissetec sft Genève.

En une action : avoir élaboré la « [Stratégie 2025-2029](#) » de l'association. Pour de plus amples informations sur les activités de suissetec, consultez le [rapport annuel 2025](#).

La Commission paritaire des métiers techniques du bâtiment dans le canton de Genève (CPMBG)

Qu'est-ce ? La [Commission paritaire](#) a pour principales missions de coordonner les négociations relatives à l'évolution de la Convention collective de travail pour les métiers techniques de la métallurgie du bâtiment dans le canton de Genève (CCT-MBG) et de veiller à son application par les entreprises soumises à celle-ci. Elle réunit les représentants des partenaires sociaux, soit une délégation patronale et une syndicale.

En une action : avoir négocié les augmentations salariales 2026. Pour davantage d'information, voir page 16.

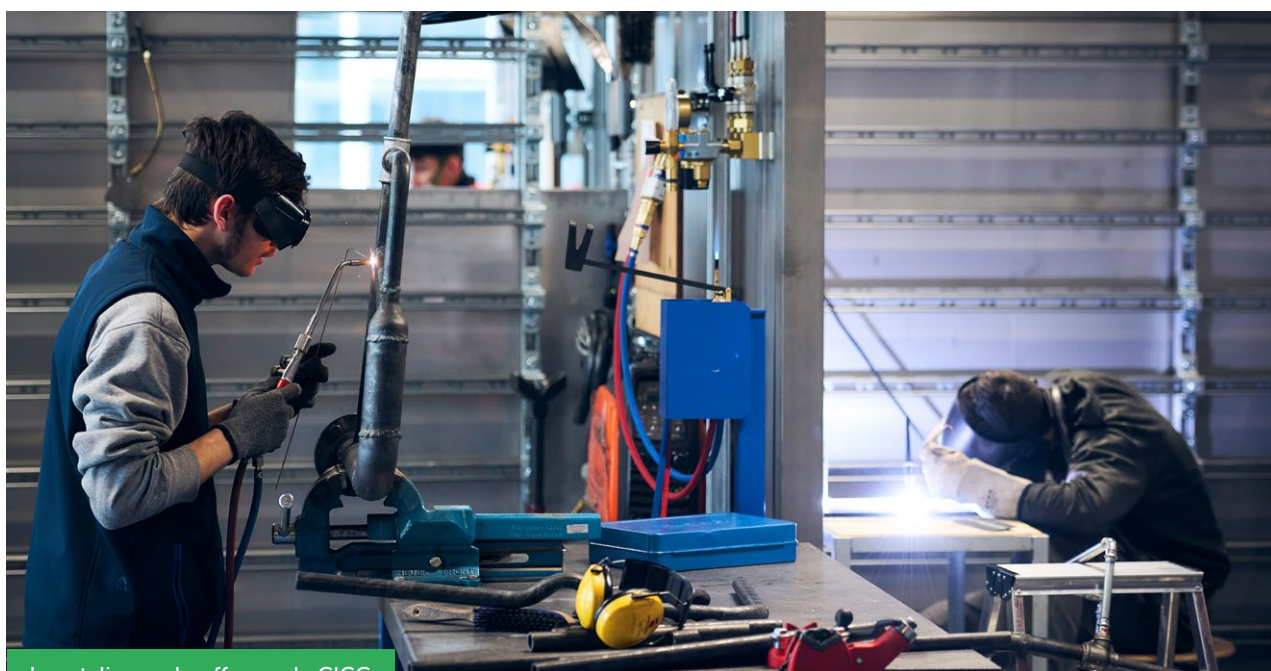
LA FORMATION

La formation professionnelle initiale

Il y a actuellement 84 apprentis en cours de formation, soit une baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Ils sont répartis au sein d'une quarantaine d'entreprises formatrices.

Récompensé lors de la fête de l'apprentissage, le meilleur apprenti 2025 est Tom Nrejaj de l'entreprise Bosson & Pillet SA, avec une moyenne de 5.1/6.

Formation	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total
Installatrice en chauffage CFC / Installateur en chauffage CFC	8	14	9	9	40
Constructrice d'installation de ventilation CFC / Constructeur d'installation de ventilation CFC	5	2	0	-	7
Monteuse frigoriste CFC / Monteur frigoriste CFC	2	3	2	2	9
Projeteuse en technique du bâtiment CFC / Projeteur en technique du bâtiment CFC (chauffage, ventilation, réfrigération)	2	6	8	7	23
Projeteuse frigoriste CFC / Projeteur frigoriste CFC (froid commercial)	0	0	0	1	1
Aide en technique du bâtiment AFP (chauffage, ventilation)	2	2	-	-	4
Aide en installation de ventilation AFP	0	0	-	-	0



Les ateliers « chauffage » du CIGC

La formation continue

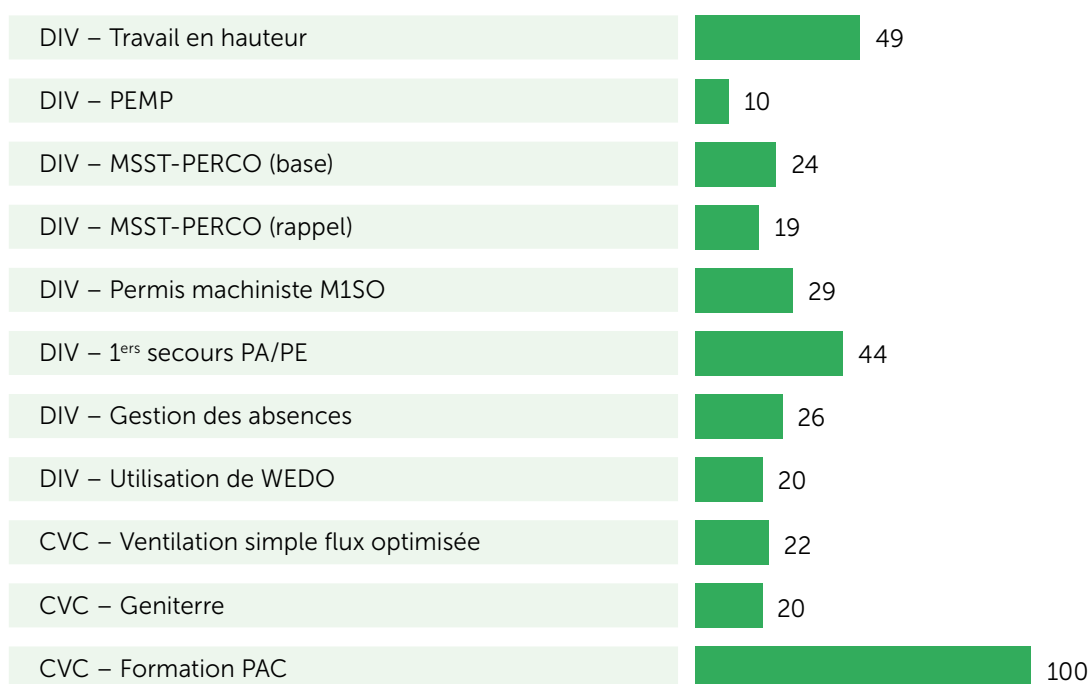
La transition énergétique du parc bâti et l'accélération du changement technologique – pensons notamment aux impacts pour les projeteurs en technique du bâtiment de l'intégration de l'intelligence artificielle agentique au sein des outils du *Building Information Modeling* (BIM) – ne cesse de transformer les métiers du domaine CVC. Bien qu'elles demeurent un socle de connaissances incontournables, les formations professionnelles initiales et supérieures ne suffisent plus à elles-seules à satisfaire pleinement aux nouveaux standards tout au long d'une carrière professionnelle. Désormais indispensables, la formation continue permet aux entreprises de s'assurer que les compétences de leurs collaborateurs correspondent aux besoins du marché et à ces derniers d'assurer durablement leur employabilité. L'État ne s'y est pas trompé, qui a publié en juin 2025 son Plan directeur cantonal de l'employabilité : Horizon 2035, pour lequel nous avons été consultés.

Parmi les formations que nous proposons, mentionnons notamment les formations GeniTerre et Ventilation simple flux optimisé.

Suivre la formation GeniTerre permet de commercialiser la solution SIG en matière de raccordement au réseau GeniTerre, de construire des sous-stations et d'en assurer l'entretien, et d'utiliser l'ensemble des supports mis à disposition par les SIG (plateforme en ligne et documentation).

La formation Ventilation simple flux optimisée porte notamment sur le diagnostic, l'installation et l'entretien des systèmes de ventilation. Certifiante, dès le 01.01.2026, elle sera obligatoire pour qu'une entreprise puisse se prévaloir du logo SIG éco21 « Partenaire engagé 2026 ».

Les autres formations continues proposées lors de l'année écoulée sont les suivantes :



Pour davantage d'informations sur les formations continues que nous proposons, rendez-vous sur la [page dédiée](#) du site internet du groupement MBG.

La promotion des métiers

Action de promotion	Fréquence en 2025
CFCMBG – Stages découverte en installation en chauffage	3
CFCMBG – Visite de cours interentreprises pour les élèves du CFPP	2
CFCMBG – Futur en tous genres : découverte des métiers	1
CFCMBG – On stage : visite des ateliers pour les élèves de la commune de Plan-les-Ouates	1
CAP Formation – Zoom métiers techniques du bâtiment	1
Participation aux villages métiers dans les cycles d'orientation du canton	5
Présentation des vitrines métiers aux élèves des cycles d'orientation du canton	4

Campagne TikTok

L'AGCV-suissetec et l'association Cours de formation des installateurs en chauffage genevois (CICG) ont initié une campagne sur le réseau social TikTok, à destination essentiellement de la génération Z. À voir et à revoir [ici](#), sans modération.

Cité des métiers

Expérimenter des métiers, toucher la matière, échanger avec des professionnels, des étudiants et des apprentis, la Cité des métiers – L'expo est une formidable vitrine de la formation à Genève, témoin vivant tant de la richesse des possibles que de la modularité des trajectoires, de l'apprentissage au doctorat. Organisée du 25 au 30.11, l'édition 2025 est celle de tous les records. Tournée vers les sciences et les techniques, avec le CERN comme invité d'honneur, elle a réuni 112'000 visiteurs, dont plus de 30'000 élèves autour de 400 métiers sur 27'000 m² d'exposition.

Intégré au quartier « Avenir bâtiment », cœur battant de la manifestation, l'AGCV-suissetec et l'association CICG ont conçu, cordonné et animé le stand « Chauffage ». Nous remercions chaleureusement Géraud Garrouste, les formateurs en entreprises, les apprentis, leur entreprise respective et l'équipe « Formation » de MBG qui se sont investis pour le faire vivre.



Le quartier « Avenir Bâtiment » à la Cité des métiers

LE PANORAMA DES ACTIVITÉS

L'aménagement du territoire, un enjeu séminal

L'aménagement du territoire consiste à planifier et coordonner les activités qui ont une incidence territoriale. S'y croisent les enjeux de politiques publiques essentielles, qu'il s'agisse d'environnement, de construction, d'infrastructures ou de mobilité.

En Suisse, à teneur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), ce sont les plans directeurs cantonaux qui sont les principaux outils de pilotage en la matière.

À Genève, le Plan directeur cantonal comprend (PDCn) le concept de l'aménagement, volet stratégique définissant les principes de l'organisation du territoire et le schéma directeur cantonal, volet opérationnel, qui précise les modalités de mise en œuvre des objectifs via une carte et des fiches de projets.

Le PDCn 2050 est en cours d'élaboration. Considérant qu'il encadrera où et comment construire pour

les 20 ans qui suivront son adoption, pour le secteur de la construction, il revêt à l'évidence une dimension stratégique.

Les termes du débat sont les suivants : cohérence transfrontalière, densification de l'espace bâti, usages de la zone agricole, écologie et biodiversité, multipolarité ou report modal à destination de mobilités décarbonées, avec comme fil rouge la rareté des ressources disponibles.

A fortiori dans un contexte géopolitique de pivot vers l'Asie-Pacifique et d'intensifications de la concurrence entre les pôles du secteur quaternaire, consultées, les organisations économiques doivent y soutenir les déterminants de la compétitivité de nos territoires et le développement de Genève. Nous y participons !



Constructions bas carbone

Schématiquement, à Genève, la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc bâti se décline en deux volets : Premièrement, la réduction des émissions indirectes des bâtiments hors exploitation. Deuxièmement, la limitation des émissions directes lors de la phase d'exploitation.

Si le second volet, qui comprend tant la réduction de la consommation que la décarbonation des sources d'énergie, a régulièrement fait l'objet d'une présentation, attardons-nous sur le premier de ceux-ci.

Les art. 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) et leurs dispositions d'application, soit le règlement concernant l'empreinte carbone des matériaux de construction (RECMC), prévoient en substance les deux obligations suivantes : Celle d'abord consistant, pour toutes les constructions

ou les rénovations importantes, à réaliser dès 2029 un concept bas carbone, soit un dossier qui présente les leviers d'optimisation de l'empreinte carbone d'un projet, les choix réalisés en la matière et le résultat de ladite empreinte. La seconde consiste en ce que l'empreinte carbone du projet ne dépasse pas une valeur limite.

En simplifiant, l'empreinte carbone d'un projet de construction ou de rénovation d'importance consiste en la somme des émissions de GES (exprimées en kilogramme d'équivalent CO₂) des matériaux utilisés sur l'ensemble du cycle de vie dudit projet (60 ans) par m² de surface de référence énergétique (SRE) et par an.

Fonction du type de projet et de l'affectation, exprimées en pourcentage de la valeur de base de la norme SIA 390/1 : 2025, les valeurs limites d'émission sont les suivantes :

Type de projet	Affectation	En pourcentage de la valeur de base de la norme SIA 390/1 : 2025	En kg CO ₂ -eq / m ² SRE.an
Constructions neuves	Habitation	125	11.3
	Autres affectations	140	12.6
Rénovation	Toutes affectations confondues	100	5

En ce qui concerne cette dernière obligation, le calendrier de mise en œuvre est le 01.01.2027 pour les bâtiments de l'État, le 01.01.2037 pour les autres.

Pour davantage de détails, le guide des constructions et rénovations bas carbone est disponible [ici](#).

Raccordement aux RTS pour les petites puissances

Pour les petites puissances, les tarifs de raccordement aux RTS sont généralement plus élevés que le coût de l'installation d'une solution décentralisée. À titre d'exemple, bien qu'il ait baissé de CHF 29'000.- par rapport à 2025, le [tarif de raccordement 2026](#) hors TVA pour la tranche de puissance comprise entre 0 et 49 kW est de CHF 70'000.-.

Bien qu'à l'obligation de raccordement de l'art. 22 al 6 de la loi sur l'énergie (LEn) il aurait vraisemblablement

été dérogé systématiquement via l'application du principe de la proportionnalité que cette disposition rappelle, une modification de l'art. 13P al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) prévoit une exception pour les puissances thermiques nominales inférieures à 50 kW.

Intervention publique

- Table ronde « Comment sensibiliser les jeunes à la prévention », organisée par la FMB et la SUVA dans le cadre de l'édition 2025 de la Cité des métiers – L'expo.

Interventions dans les médias

- Transmettre ou disparaître : le cri d'alerte des entreprises dans le monde de la construction
Le Temps 24.05.2025 ;
- Assemblée générale commune de MBG
Direct News, 25.06.2026 ;
- Assemblée générale commune MBG 2025 : unité, ambition et perspectives
Domotech 02.07.2025 ;
- MBG monte en puissance
Bien vivre à Genève 2025 ;
- Une soirée MBG sous le signe de la transmission et du mouvement
Domotech 10.12.2025 ;
- Nos actions pour le climat
GO solutions durables du 17.12.2025 sur Léman Bleu.

Les autres activités / réalisations

- Gestion du centre de formation, l'association CICG ;
- Participation à la gouvernance du Centre de formation commun des métiers techniques du bâtiment Genève (CFCMBG) ;
- Participation aux activités en lien avec la formation professionnelle initiale, supérieure et continue ;
- Gestion de la communication de l'association (la commission « communication » est pilotée par Amandine Kolly et Gregory Muller) ;
- Mobilisation des membres sur les enjeux et la contribution du domaine CVC à la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale ;
- Organisation de la rencontre annuelle du domaine CVC ;
- Participation à 10 consultations sur des projets de loi, de règlement et de documents ressortant de la pratique informelle de l'administration via le groupe de travail « Affaires publiques » du groupement MBG ;
- Veille législative et suivi des objets fédéraux et cantonaux qui concernent le domaine CVC et rédaction du rapport « Affaires publiques » (4 publications/an) ;
- Gestion et développement des relations institutionnelles (autorités, autres acteurs publics / parapublics, organisations patronales, syndicats de travailleurs et autres partenaires) ;
- Implication et représentation des intérêts de l'Association au sein des autres organisations de l'écosystème MBG ;
- Contribution aux affaires conventionnelles (voir page 16) ;
- Contribution aux dossiers portés par la FMB, représentation de l'Association au sein de son Comité mais aussi dans les commissions et groupes de travail qu'elle a institués ;
- Participation aux séances de travail organisées par suissetec (Assemblée des délégués, Conférence des Présidents, Conférence des sections latines, Conseil politique consultatif et séances platformation).

LES INSTITUTIONS SOCIALES

La Caisse de compensation AVS MEROBA N°111

S'agissant du 1^{er} pilier, s'opère un partage de compétences entre le siège de la caisse de compensation AVS MEROBA N°111 et les agences cantonales.

Le siège gère les prestations relatives aux assurances vieillesse et survivants (AVS), invalidité (AI) et perte de gain (APG).



2'327

Entreprises affiliées
(GE : 411)



CHF 80'500'000

Prestations AVS



4'102

Bénéficiaires de
prestations (AVS: 3'642)



CHF 127'200'000

Cotisations
AVS-AI-APG

Créée le 01.01.2025 à des fins de mise en conformité avec les règles de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'agence genevoise prend en charge la gestion des affiliations, l'encaissement, le contentieux et la révision des cotisations.



MEROBA
CAISSE DE COMPENSATION
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT
AGENCE DE GENÈVE 111.3

Pour davantage d'informations, consultez le [site internet](#) de l'agence.

La FPMB

La FPMB est la Fondation de prévoyance des métiers techniques du bâtiment. Elle se charge de la gestion des avoirs d'épargne des assurés et paie les prestations d'assurance prévues par la LPP, notamment la rente vieillesse.

La FPMB s'est dotée d'un [site internet](#), riche en informations à destination des assurés, des pensionnés et des employeurs.



6'232

Nombre d'assurés actifs



123.8 %

Taux de couverture



CHF 1'092'173'653

Total du bilan



7.2 %

Taux de conversion



CHF 26'318'255

Total de rentes en cours
(y compris 13^e rente)



3

Plans de prévoyance (base,
medium et optimum)

Les chiffres ne sont pas audités.

LES AFFAIRES CONVENTIONNELLES

Les négociations salariales pour 2026

Les partenaires sociaux ont négocié l'augmentation des salaires réels et minimaux du personnel d'exploitation, comme prévu par la convention collective de travail pour les métiers techniques du bâtiment dans le canton de Genève (CCT-MBG). Ces discussions ont

eu lieu au cours de 3 séances de négociation et autant de séances préparatoires patronales organisées du 10 au 11.2025. Les partenaires sociaux ont abouti au résultat suivant :

Augmentation des salaires nominaux (réels) : CHF 20/mois, soit 0.12/heure.

Salaires minimaux : pas d'augmentation.

Entrée en vigueur simultanée pour les signataires et dissidents.

Augmentations des salaires des apprentis : 1^{ère} année CHF 50, 2^e année CHF 60, 3^e année CHF 70, 4^e année CHF 80. Entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2026.

Augmentation de l'indemnité repas de CHF 12/jour travaillé.

Entrée en vigueur simultanée pour les signataires et dissidents.

Les contrôles de chantiers et administratifs

Les partenaires sociaux ont approuvé la délégation des tâches de contrôle de la CPMBG à l'Association pour le contrôle paritaire des chantiers (ACPC) dont elle est membre depuis le 01.01.2025 et supervisé l'intégration de ce nouvel acteur à notre écosystème.

En 2025, sur la base, essentiellement, des contrôles de chantiers effectués par l'ACPC, la CPMBG a finalisé le contrôle de 204 entreprises suisses et 25 étrangères.

Au niveau des contrôles administratifs, la CPMBG a lancé un projet pilote intitulé « révision étendue de la CCT-MBG ». Grâce à la participation d'entreprises volontaires, elle a pu affiner sa procédure de vérification approfondie de l'application de l'ensemble des dispositions de la CCT-MBG et développer ainsi un nouveau pan de son activité.



Avenue Eugène-Pittard 24
1206 Genève
+41 22 702 03 04
agcv@mbg.ch
www.mbg.ch

Rédaction : Jérémy Bouvier, Patrick Loretan
et Mouna Zreikat
Conception et mise en page : Daniel Jaquet
Crédits photos : suissetec, Loris von Siebenthal
Juin 2026